

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 février 2025

---

PROTÉGER LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU NETTOYAGE EN  
GARANTISSANT DES HORAIRES DE JOUR - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,  
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« nuit »,

insérer les mots :

« et en horaires atypiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à soumettre le travail effectué en horaires atypiques à la même majoration salariale que le travail de nuit.